



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PAC

Question écrite n° 41650

Texte de la question

M. Dominique Paille attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur l'avenir de la production viticole. D'après les informations qui lui ont été transmises, il serait envisagé de proroger, pour une durée d'un an, les règlements concernant l'arrachage prime avec abandon définitif des droits et interdiction des plantations nouvelles. Cette mesure envisagée lors de l'accord « Paquet-Prix » engendrerait la disparition de 200 000 hectares de vigne. Elle serait, si elle était confirmée, une catastrophe économique pour tout le secteur viticole. L'annonce d'une réforme de l'OCM fait apparaître, au contraire, un contexte favorable pour examiner des propositions en matière de politique socio-structurelle. Dans ce cadre, l'abandon du système d'arrachage définitif semble souhaitable, sauf en ce qui concerne les régions où demeurent encore des problèmes structurels. Cette prime, initialement conçue pour régler les difficultés d'excédent, est devenue, au fil des ans, une mesure sociale, s'analysant comme un complément de retraite pour les personnes qui cessent leur activité. Il lui demande de lui préciser sa politique, afin de favoriser la viticulture et, notamment, l'installation des jeunes.

Données clés

Auteur : [M. Paillé Dominique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41650

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 1996, page 4041